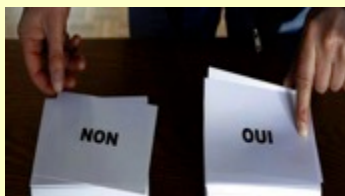


# Démocratie locale : il faut rendre le pouvoir aux Villiérains

Il est urgent d'en finir avec le fonctionnement « *antidémocratique* » de notre commune. Il faut associer le plus étroitement possible les villiérains au devenir de leur ville. Le maire n'est pas seul, il est l'associé des Villiérains dans le développement de leur ville. A cet effet, il sera nécessaire de mettre en application les procédures démocratiques prévues par la Constitution et par la Loi et les Règlements : Consultations et Référendums locaux, Conseils de quartier, dispositif « *Voisins Vigilants* », Conseil des Séniors et de nombreuses mesures afin de créer plus de lien social.

## Référendum local décisionnel



L'article 72-1 de la Constitution permet aux électeurs d'une commune de décider par leur vote de la mise en œuvre ou non d'un projet concernant une affaire locale.

Le projet soumis à référendum local est adopté si la moitié au moins des électeurs inscrits a pris part au scrutin et s'il réunit la majorité des suffrages exprimés. Si cette dernière condition est remplie, le **référendum vaut décision** que la collectivité locale organisatrice doit juridiquement appliquer. Dans le cas contraire, le référendum n'a que la portée d'un avis consultatif.

**A titre d'exemple**, le Maire de Villiers aurait pu et dû soumettre à référendum la décision de construire des tours sur le terrain occupé jadis par le golf de Villiers

## Consultation locale pour avis

La Loi du 13 août 2004 permet de consulter tous les électeurs d'une commune (ou seulement ceux qui sont directement impactés) sur un projet les concernant. Un cinquième des électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune peut demander qu'une consultation, sur toute affaire relevant de la compétence du conseil municipal, soit inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal. Le maire apprécie l'opportunité d'inscrire la demande à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante...

**A titre d'exemples**, tous les villiérains pourraient être consultés sur la création d'un potager pédagogique municipal dans la propriété Michot. Les riverains de la Place Remoiville, sur la création d'une fontaine en remplacement de la boule actuelle etc.

## Les Conseils de Quartier

Les Conseils de quartier donnent leur point de vue sur les décisions concernant leur quartier, avant que celles-ci ne soient votées par le Conseil municipal. Ils relayent les attentes des habitants et informent ceux-ci des décisions et projets les concernant. En outre, les Comités de quartier peuvent également monter des projets sur leur quartier. Chaque conseil de quartier est présidé par un élu municipal et réunit des citoyens volontaires, des représentants des groupes siégeant au conseil municipal et des habitants tirés au sort sur les listes électorales. Chaque conseil de quartier organise au moins une fois par an une séance publique ouverte permettant d'informer les habitants sur les projets en cours ou à venir ainsi que des réunions thématiques sur des sujets précis également ouvertes à tous.

Dans un premier temps, 5 Conseils de Quartier pourraient être créés :

1/ Centre Ville Château et Stades - 2/ Boutareines Luats - 3/ Perroquets Ponceaux - 4/ Bois de Gaumont - 5/ Portes de Villiers.

## Soutien à l'initiative Voisins vigilants et solidaires



Le développement de rapports de voisinage est un facteur important de la lutte contre les cambriolages, les démarchages abusifs, les incivilités etc. L'attention de chacun dans son quartier peut aider à prévenir l'action des délinquants et faciliter l'intervention de la police. Cette chaîne de vigilance est mise en place à l'initiative des citoyens, dans un but de dissuasion. Le rôle des « *Voisins vigilants* » consiste à échanger avec les habitants de leur quartier, à rester attentifs à leur environnement...



Villiers sur Marne devrait adhérer au dispositif Mairie Vigilante afin de gérer l'ensemble du dispositif « *Voisins Vigilants* ».

## Le Conseil des Séniors

Le Conseil des Séniors a pour objectif de permettre aux personnes de plus de 60 ans désirant s'impliquer davantage dans la vie de la cité de proposer des projets pour améliorer la qualité de vie, notamment celle des personnes âgées.

Le Conseil des séniors a pour vocation de proposer des projets afin d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, mais aussi de toutes les générations.

**A titre d'exemple**, le Conseil des Séniors de Vincennes échange autour de thématiques telles que la culture et les loisirs, les liens intergénérationnels, l'environnement, la santé, la vie dans la cité...

Il est devenu au fil du temps un véritable laboratoire d'idées



Notre photo : Réunion du Conseil des Séniors à Bry-sur-Marne

## Plus de démocratie, c'est aussi plus de lien social...

**DIFFUSER EN DIRECT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX** et sur le site de la mairie les réunions du Conseil municipal

**ASSOCIER L'OPPOSITION** à toutes les commissions thématiques dans une totale transparence d'information.

**PROPOSER UNE MUTUELLE COMMUNALE** pour un meilleur accès aux soins.

**FAVORISER L'INSTALLATION DE NOUVEAUX MÉDECINS** généralistes, spécialistes et jeunes diplômés pour renforcer l'offre de soin.

**AIDER LES ASSOCIATIONS DE SANTÉ** et d'aides sociales qui se consacrent aux plus démunis.

**METTRE EN PLACE UN VRAI PLAN D'ACTION ANTI-CANICULE** SENSIBILISATION DES JEUNES aux gestes de premiers secours.

**CRÉER UNE CELLULE D'ÉCOUTE ET DE PRÉVENTION** pour lutter contre le harcèlement scolaire.

**AMÉLIORER L'ACCUEIL DES ENFANTS** en période de vacances scolaires dans les structures municipales...